



BS_2022_40

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à seize heures, se sont réunis, Salle de la Boussole à PORNIC, sur convocation adressée le neuf septembre deux-mille vingt-deux, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER, Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN.

Secrétaire de séance : M. Frédéric MILLET

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoir : 0

EXCUSÉS :

MM. Fabrice SANCHEZ, Claude CAUDAL et Jacques PRAUD

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES IN SITU DANS LES EAUX SUPERFICIELLES ET EAUX SOUTERRAINES

Afin de pouvoir effectuer des suivis de qualité par prélèvements dans les eaux superficielles ou eaux souterraines, il est nécessaire de passer un accord cadre à bons de commande. Ces prélèvements sont nécessaires au suivi des ressources mais ne comprennent pas les prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire ou de l'autocontrôle de l'exploitant.

Ils sont nécessaires notamment dans le cadre du suivi des eaux superficielles sur les ressources de Saffré ou du Val-Saint-Martin ou encore, des études ou du suivi hydrogéologique.

Plusieurs types d'eau peuvent être à prélever et/ou à analyser :

- Eaux brutes des captages d'eau destinée à la consommation humaine (eaux superficielles ou souterraines) ;
- Eaux souterraines, après pompages, en piézomètres ;

- Eaux souterraines, après pompages, dans des puits ou forages chez des particuliers ;
- Eaux souterraines issues d'eau prélevée dans des puits ou forages équipés chez des particuliers ;
- Eaux superficielles par prélèvement dans les fossés, plans d'eau, douves ou cours d'eau.

Le marché est composé de 2 lots distincts :

- Lot n°1 : concerne les prélèvements dans les eaux souterraines et les eaux brutes des captages ;
- Lot n° 2 : concerne les prélèvements dans les eaux superficielles.

Les prestations comprennent :

- la récupération des flacons au laboratoire,
- le prélèvement, les analyses sur site,
- le transport des échantillons au laboratoire dont les coordonnées seront précisées dans le bon de commande par Atlantic'eau

L'accord-cadre pourra être reconduit trois (3) fois tacitement à chaque date d'anniversaire pour une durée d'un (1) an. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder quatre ans.

Le marché a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence le 14 avril 2022. La date limite de réception des offres a été fixée au 18 mai 2022 à 12H00.

Pour chaque lot, une seule offre a été déposée.

Comme indiqué au règlement de la consultation, l'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères suivants énoncés avec leur pondération :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique	60 %

La valeur technique a été appréciée au regard du mémoire technique fourni par les candidats sur la base des éléments suivants :

- Adéquation des moyens mis à disposition
- Pertinence de l'organisation, disponibilité et réactivité
- Qualité du rendu des rapports de prélèvement

À la suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir :

- Pour le lot n°1 : la société Geoscop pour un montant annuel de 13 900 € HT
 - Pour le lot n°2 : la société Minyvel Environnement Le Medec pour un montant annuel de 24 400 € HT
- Soit un montant total annuel de 38 300 € HT.

Le rapport d'analyse complète des offres est présenté aux membres du Bureau.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE l'accord-cadre à bons de commande de prélèvements et analyses in situ dans les eaux superficielles et eaux souterraines de la manière suivante :**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 044-254401094-20220916-BS_2022_40-DE

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot 1	GEOSCOPI	13 900 €
Lot 2	MINYVEL ENVIRONNEMENT LE MEDEC	24 400 €

- **AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer les accords-cadres ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



BS_2022_40

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 20/09/2022

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/09/2022

➤ informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.